



Préavis municipal n° 06 / 2022

Concernant l'entretien lourd du réseau routier communal pour l'année 2023, à hauteur de CHF 1 770'000.-

Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 06 / 2022 s'est réunie le 08 mars 2023 de 19h30 à 21h00 et s'est constituée comme suit :

Présences	
MEMBRES	Présents 08.03.2023 19h30 à 21h00
Président Eric Boraley	X
Rapporteur Mathieu Balsiger	X
Pierre Barbey	X
Marylène Brawand	X
Maya Karens	X
Roland Karlen	X
Alain Salanon	X
Frédéric Schnelzer	X
Gilbert Jaunin	X

Préambule et explications du préavis

La Commission tient à remercier Messieurs Grégoire Monnard et Vincent Ruffieux du bureau d'ingénieur MCR et Monsieur Didier Bachelard – Chef de service des espaces publics pour leurs explications et à leurs réponses apportées à nos questions.

M. Nicolet ouvre la séance à 19h30 en nous expliquant que l'entretien lourd du réseau routier communal est calculé selon les normes admises par les communes CH et la cour des comptes à hauteur de 2,1% de la valeur du patrimoine routier/ans. Il est donc obligatoire et à ne pas confondre avec l'entretien courant.

Messieurs les ingénieurs nous explique que pour Saint-Légier, un rapport ARAN a été effectué en septembre 2020 mettant en valeur par un code couleur les zones à entretenir



rapidement. Sur Blonay, en revanche, c'était à l'appréciation des responsables de voirie qui avaient connaissance de leur réseau routier.

Différents revêtements seront choisis par rapport à la charge du trafic qui n'est pas de la même intensité sur les différents tronçons. Soit une monocouche sur les routes à faible densité et bicouche sur les tronçons à haute intensité ou la couche d'usure peut être changée rapidement et à moindres coûts une fois usée (environ 10 ans de vie).

La commission est informée que le chantier du chemin de Leyterand sera reporté à l'année prochaine car la commune de Lausanne doit voter un préavis cet été afin d'assainir leurs conduites d'eau claire qui passe sous ladite route. Le point positif est qu'une partie des frais sera pris en charge par la Capitale Vaudoise ce qui baisserait le coût de ce préavis.

Réflexions et discussions

La commission s'est posé la question quant à l'utilité de dépenser 200'000.- CHF pour remettre en état le chemin du signal qui est desservi en aval par la route des pléiades au final nous avons renoncé à formuler un vœu en estimant que l'aspect financier était à discuter par la COFIN.

Il a été également relevé que le système ARAN était un bon outil mis à disposition du bureau technique afin de faciliter les processus de remise en état des réseaux routier.

La commission tenait également à relever que d'après le calcul des communes CH et la cour des comptes l'investissement aurait dû s'élever à 2,73 millions ainsi nous tenons à saluer la municipalité pour l'entretien des routes les années précédentes ce qui nous permet de dépenser seulement 1,7 million, et donc économiser 1 million.

Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité, les conclusions de la Municipalité comme suit :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes ;

Soit :

- D'accorder à la Municipalité un montant de l'770'000.- pour l'entretien lourd du réseau routier
- De financer le montant de CHF l'770'000.- par recours à l'emprunt si nécessaire
- D'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans.

Blonay, le 09.03.2023

Pour la Commission

Le Président

Le Rapporteur